

Données pour une évaluation de l'enseignement à l'EBAD

Mohamed Fadhel Diagne

Volume 29, Number 2, April–June 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053631ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053631ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Diagne, M. F. (1983). Données pour une évaluation de l'enseignement à l'EBAD. *Documentation et bibliothèques*, 29(2), 69–71. <https://doi.org/10.7202/1053631ar>

chroniques

Données pour une évaluation de l'enseignement à l'EBAD

En cette période de profonde mutation, il est évident que toute institution qui se complaît dans l'autosatisfaction et la léthargie est appelée à périr. Aussi, l'EBAD (École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes), à l'instar des autres écoles de formation (École inter-États des sciences et médecine vétérinaire, École normale supérieure) ne saurait rester à l'écart du vent de renouveau qui souffle et exprime (parfois bruyamment) la modification ou le développement des besoins. Qu'est-ce à dire? L'EBAD en tant que seule école de formation francophone en sciences de l'information d'Afrique noire, fournit des cadres à des pays essentiellement sous-développés. Dès lors, la première exigence est de former des agents capables de s'intégrer efficacement dans les structures de développement. Le contenu de l'enseignement qui y est dispensé doit donc être en adéquation parfaite avec les réalités locales mais il doit être également à la pointe des innovations. Cela a-t-il été jusqu'ici le cas? Question brûlante, c'est le moins qu'on puisse dire, surtout en ce moment crucial où l'on prépare la création du second cycle. Ce second cycle répond à des besoins exprimés par des États ou des individus mais les problèmes rencontrés au premier cycle restent entiers et peuvent considérablement influencer sur la nature du nouveau cycle. Nous appuyant sur l'exemple de la section Documentation, nous allons tenter ici de cerner quelques questions qu'une évaluation sérieuse pourrait approfondir, voire résoudre théoriquement.

Recrutement ou sélection

Une fois admis à l'École, l'étudiant a, en principe, la possibilité de choisir la section qu'il désire, si toutefois son orientation n'a pas été décidée d'office par son gouvernement. Cependant, la liberté du choix n'existe que lorsque l'information la plus complète possible a été donnée à temps c'est-à-dire avant et après l'admission à l'École. En effet, il est parfois à déplorer la panique ou le manque de motivation de certains étudiants (surtout étrangers) qui n'hésitent pas, dès les premières difficultés, à dire qu'ils ignoraient tout de l'EBAD ou, pire, qu'ils y ont été orientés contre leur gré. L'EBAD d'une part, les États d'autre part, ont leur part de responsabilité dans cette situation.

Au niveau national, L'EBAD en rapport avec les associations professionnelles et les autorités, doit prendre en charge l'organisation de missions d'information dans tous les établissements secondaires du pays afin de susciter des vocations ou d'améliorer, grâce à la motivation, le profil des candidats.

Les gouvernements, aidés par les anciens étudiants de l'EBAD doivent pouvoir offrir l'information la plus large possible à leurs ressortissants afin de leur permettre de faire un choix conséquent. L'orientation autoritaire ne peut que conduire à des désagréments et à des ressentiments chez l'étudiant.

Dans cette recherche du meilleur profil possible, la tâche est d'autant plus ardue que deux autres catégories de candidats semblent échapper à toute tentative de motivation d'ordre externe: il s'agit, d'une part, des candidats au concours spécial d'entrée et, d'autre part, des réorientés venant des Facultés. En effet, c'est devant une impasse dans leur vie professionnelle ou scolaire qu'ils décident, en général, de frapper à toutes les portes. Si motivation il y a à leur niveau, elle est surtout d'ordre interne: sortir vaille que vaille des sentiers battus. Bien sûr, tous les chemins peuvent mener aux sciences de l'information, mais malheureusement le profil idéal ne nous arrivera pas de la sorte (encore que des exceptions existent!).

La publication d'un prospectus à l'intention du public serait la bienvenue de même qu'une émission radiotélévisée que l'on pourrait intituler «Faites connaissance avec l'EBAD» et qui aurait lieu chaque année avant le concours.

Équilibre entre les disciplines enseignées

Héritière de l'ancien Centre régional de formation de bibliothécaires, L'EBAD en a toujours gardé des vestiges décelables surtout au niveau de la section Documentation. Les emplois du temps hebdomadaires y sont encore remarquables par la part faite à la bibliographie et à la catalographie.

En première année: Bibliographie: 4 heures
Catalographie: 3 heures

En deuxième année: Bibliographie: 4 heures
Catalographie: 5 heures

Apparemment, les heures consacrées à ces deux matières ne sont pas excessives. Cependant, que dire si on les comparait aux heures réservées à des matières non moins importantes pour un documentaliste?

Évidemment, loin de nous l'idée de nier la base commune à toutes les sciences de l'information: bibliothèques et centres de documentation sont même intimement liés. Mais, pour être efficace, le documentaliste se doit d'être imprégné de toutes les facettes de son métier. Aussi, est-il inconcevable, qu'encore aujourd'hui, des matières comme l'organisation, la gestion et l'analyse documentaire soient relativement négligées et que la documentation administrative, l'étude de cas en documentation, les techniques audiovisuelles et l'informatique documentaire n'aient pas leur place véritable dans le programme de premier cycle. Par ailleurs, un cours sur les sciences de la communication, qui devrait consacrer l'interdépendance de notre profession et celle de journaliste, est à promouvoir et à étoffer. Cette suggestion implique la présence d'un spécialiste de la communication qui donnera aux étudiants l'ouverture nécessaire pour comprendre les problèmes psychologiques et sociaux liés aux médias.

Finalement, l'idée à retenir est donc l'équilibre entre les disciplines enseignées. Il ne s'agira point de privilégier telle ou telle matière, mais bien de tenir compte de l'évolution actuelle des sciences de l'information en général et de la documentation en particulier.

Désenclavement et réadaptation

Nous avons déjà évoqué plus haut la nécessité de l'adéquation entre la formation et les exigences du développement de nos États. À n'en pas douter, une formation professionnelle requiert une base théorique. Cependant, l'apprentissage du métier de documentaliste ne saurait souffrir l'isolement. Mieux c'est un métier qu'on ne cesse jamais d'apprendre, car chaque jour nous révèle une nouvelle dimension jamais soupçonnée. C'est dire que plus l'étudiant bénéficie de contacts et d'expériences extra-scolaires, plus il sera armé pour son futur métier.

Les initiatives jusqu'ici prises par l'EBAD pour s'ouvrir au monde extérieur sont fort louables mais, à notre sens, elles doivent être renforcées, systématisées et intégrées au programme: ce sont les travaux pratiques et les stages intermittents dans des centres de documentation à vocation économique et sociale, les visites dans des institutions menant des expériences originales, les exposés sur des centres ou des sujets présentant un intérêt certain, les dossiers documentaires sur des thèmes liés au développement

économique et social, enfin des opérations d'inventaires de sources documentaires.

Toute cette gamme d'actions ne peut être menée qu'avec des étudiants ayant le goût du travail et de la documentation et des enseignants en nombre suffisant, dûment motivés, et libérés de toute contrainte pour pouvoir se consacrer entièrement à l'encadrement nécessaire. Cela nous amène à dire quelques mots sur la formation des enseignants.

Formation des enseignants

C'est une illusion de croire que les enseignants qui arrivent à l'EBAD ont achevé leur propre formation. Nous avons noté plus haut combien la profession évoluait. Aussi, pour n'être pas déphasés, ces enseignants ont besoin d'un recyclage régulier. Malheureusement, cette question reste encore le talon d'Achille de la politique de formation de l'EBAD. Pourtant, toute évaluation de la formation qui ne prendrait pas en compte un facteur aussi important que la formation des enseignants est assurément vouée à l'échec.

Mais qu'est-ce qui caractérise le profil des enseignants africains de l'EBAD? Sortis des universités avec un diplôme d'études approfondies (DEA), ils se sont spécialisés en documentation, en archives ou en bibliothèques. D'où une double qualification d'enseignant et de professionnel des sciences de l'information qui leur a valu, avant les nouveaux textes de loi de novembre 1981 régissant dorénavant l'Université de Dakar, le grade d'assistant. Il faut tout de suite reconnaître que des conditions aussi rigoureuses de recrutement ont été rarement observées à l'Université de Dakar. Pour nous en convaincre, examinons les cas du Centre d'étude des sciences et techniques de l'information (CESTI) et de l'Institut universitaire de technologie (IUT) qui sont, au même titre que l'EBAD, des instituts d'université: dans la première école, le diplômé universitaire recruté enseigne sa discipline d'origine (philosophie, relations internationales, histoire, etc.); dans la seconde, le titulaire d'un DEA en gestion, par exemple, enseignera la gestion tout court. Tel n'est pas le cas à l'EBAD où l'assistant, s'il est titulaire d'un DEA en histoire ou en lettres modernes, n'en enseigne pas moins l'archivistique, la bibliothéconomie ou la documentation.

D'où une grave dispersion de ses efforts, intellectuels et physiques, qui peut porter préjudice à la disponibilité et au rendement attendus de lui. En effet, tout en enseignant les sciences de l'information, l'assistant de l'EBAD poursuit des travaux de recherche dans sa discipline d'origine (histoire, lettres modernes, etc.) s'il ne veut pas être remercié après quelques années d'exercice.

Manifestement, les difficultés sont réelles. Car comment exiger dès lors de ces enseignants, sui-

vant en fait une double carrière, de passer les épreuves (soutenance d'une thèse de 3e cycle) dans les mêmes délais que leurs autres collègues des facultés et des instituts lesquels sont beaucoup plus déchargés au plan horaire?

A notre sens, seule la réunion des conditions suivantes pourrait améliorer la situation des enseignants africains de l'EBAD qui n'ont que le tort d'être des pionniers dans un domaine encore neuf, les sciences de l'information :

- Un recyclage périodique des enseignants par des stages pratiques de courte durée (2, 3 ou 4 mois) dans des centres ou services offrant des expériences originales ou par séminaires organisés à l'intention des professionnels des sciences de l'information ;
- La revalorisation de la fonction enseignante à l'EBAD par la nomination immédiate au grade d'assistant de tous les enseignants titulaires d'un DEA et d'un diplôme de spécialisation et comptant au moins deux ans d'expérience dans l'enseignement supérieur et par l'octroi d'une indemnité «plein temps»
- L'africanisation du personnel enseignant de manière à ce qu'il y ait une certaine homogénéité dans le corps des enseignants ;
- Le maintien de l'ouverture de l'EBAD par des échanges avec les autres écoles des sciences de l'information du monde entier (missions d'enseignement ou d'étude) ;
- Le recrutement d'enseignants en nombre suffisant pour éviter les surcharges horaires dont la conséquence malheureuse est la saturation des personnes chargées à la fois des travaux pratiques, des cours, des encadrements de stages, de la correction et de l'audition des rapports de stage ;
- La rectification du profil actuel des ensei-

gnants de l'EBAD, car il est temps que les candidats à un poste d'assistant à l'EBAD optent résolument pour une carrière dans les sciences de l'information (DEA, 3e cycle, thèse d'Etat).

Cela est d'autant plus vrai et urgent que, dans la perspective de la création d'un second cycle à l'EBAD, il faudrait que le niveau de formation des enseignants soit rehaussé et que les textes qui organisent les enseignements à l'Université de Dakar soient respectés. Pour être clair, nous poserons la question suivante : un assistant (qu'il soit stagiaire ou titulaire) est-il autorisé par les textes à donner des cours magistraux dans un second cycle? Son rôle ne se limite-t-il pas à encadrer des groupes de travaux pratiques?

En tous les cas, la rectification du profil actuel des enseignants passe par leur envoi pendant un ou deux ans à des formations de 3e cycle en sciences de l'information. Compte tenu de l'expérience qu'ils ont déjà accumulée, ils doivent pouvoir revenir à l'Université de Dakar dans les délais requis et avec les compétences nécessaires.

Voilà quelques orientations pour une réflexion approfondie autour des problèmes de l'EBAD en un moment où le terme «évaluation» a été lâché. Assurément, l'idée d'évaluation du contenu de l'enseignement à l'EBAD est à retenir. Faut-il faire appel à des spécialistes pour la réaliser? Faut-il réunir dans le cadre d'un séminaire tous ceux que la vie de l'école intéresse (enseignants, anciens élèves, associations professionnelles, autorités nationales et universitaires, employeurs, etc.)?

Quelle que soit la formule adoptée, un fait est certain : consolider les acquis (le premier cycle) avant de se lancer dans une entreprise gigantesque (le second cycle) paraît une démarche plus logique et plus sage. Cela, une évaluation honnête, correcte et courageuse de ce qui existe déjà le confirmera ou l'infirmera.

Mohamed Fadhel Diagne
Assistant en documentation
EBAD
Université de Dakar